

Province de Québec
MRC de Maria-Chapdelaine
Municipalité de Saint-Thomas-Didyme

Une assemblée ordinaire des membres du conseil municipal de Saint-Thomas-Didyme s'est tenue le lundi 15 novembre 2021 à 19h30 à la salle du conseil municipal.

Sont présents, mesdames les conseillères Danielle Coutu et Laurie Godin ainsi que messieurs les conseillers Roger Landry, Richard Duchesne, Martial St-Amant et Léon-Paul Darveau

L'assemblée est sous la présidence de Madame la mairesse, Sylvie Coulombe.

Assiste également à la séance Monsieur Réjean Hudon, directeur général et greffier-trésorier par intérim.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR MADAME LA MAIRESSE

Madame la mairesse souhaite la bienvenue et poursuit avec la présentation de l'ordre du jour :

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée par Madame la mairesse
2. Présences, acceptation de l'ordre du jour et inscription au varia
3. Assermentation des élus
4. Dépôt d'un procès-verbal de correction
5. Déclaration de conflit d'intérêts
6. Nomination du maire suppléant
7. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021 avec dispense de lecture
8. Suivi du procès-verbal
9. Désignation de signature des chèques
10. Nomination de représentants municipaux sur divers comités
11. Régie intermunicipale GEANT – Acceptation du règlement no 12-2021 concernant la création d'une réserve financière.
12. Régie intermunicipale GEANT – Autorisation de signature de contrat concernant les services d'inspection en bâtiment
13. Régie intermunicipale GEANT – Acceptation du budget 2022
14. Adhésion à la Fédération québécoise des municipalités
15. Octroi d'un mandat pour l'audit des états financiers 2021
16. Office municipale d'Habitation – Acceptation des budgets révisés du 2021-10-08 et du 2021-11-03
17. Fonds participatif rural – Acceptation des projets suivant et autorisation de paiement
 - Club Sportif Élan 1 000 \$
 - Centre de Villégiature Lac-À-Jim 700 \$
 - Bibliothèque Municipale 675\$
18. Fonds participatif rural – Acceptation du rapport et autorisation de paiement
 - Club Élan 100.00 \$
 - Carnaval 2021 500.00 \$
19. Liste des comptes pour acceptation
20. Adoption du calendrier des séances du Conseil pour l'année 2022
21. Varia :
22. Don et sollicitation
 - PARENSEMBLE
 - Chambre de Commerce et de l'Industrie du Secteur Normandin – Année 2022
 - Amputés de guerre
23. Invitation
 - MRC Maria-Chapdelaine – 5 à 7 Formation des élus.

24. Correspondances

- CREST – Dépôt du procès-verbal du 18 octobre 2021
- CS Pays des bleuets – Dépôt du Plan triennal de répartition et destination des immeubles 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025.
- Ministère de la culture et des communications – Loi modifiant la loi sur le patrimoine culturel.

25. Rapport des élus

26. Période de questions

27. Prochaine assemblée ordinaire

28. Levée de l'assemblée

2. PRÉSENCES, ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR ET INSCRIPTION AU VARIA

21-166

À la suite de la lecture de l'ordre du jour, il est proposé par Monsieur le conseiller Roger Landry et résolu unanimement que l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'inscrire de nouveaux items à varia jusqu'à écoulement de tous les items dudit ordre du jour.

3. ASSERMENTATION DES ÉLUS

Madame Gabrielle Fortin-Darveau, présidente d'élection procède à l'assermentation des élus au poste de maire et sur les sièges numéro 2 et 5. Les candidats élus le 7 novembre signe le livre des procès-verbaux.

Les candidats ayant été élus par acclamation, ayant été assermenté dans les délais requis par la loi, signent également le livre des procès-verbaux.

4. DÉPÔT D'UN PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Saint-Thomas-Didyme

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

Conformément à l'article 202.1 du *Code municipal du Québec*, le soussigné, directeur-général et greffier-trésorier par intérim de la Municipalité, apporte des corrections à la résolution numéro 18-143 de la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme, puisqu'une erreur apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents (soit la soumission d'Excavation Unibec inc.) soumis à l'appui de la décision prise, lors de la séance au cours de laquelle cette résolution fut adoptée.

Les corrections sont les suivantes :

- Au deuxième CONSIDÉRANT de ladite résolution, on doit remplacer « Construction Unibec » par « Excavation Unibec inc. »;
- Au deuxième point de ladite résolution, on doit remplacer :

« QUE le conseil municipal octroie le contrat 18-03 / 1167082 intitulé « la réfection de l'ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées » au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction Unibec pour un montant total d'un million cinq cent soixante-douze mille sept cents (1 572 700\$), taxes incluses. »

Par :

« QUE le conseil municipal octroie le contrat 18-03 / 1167082 intitulé « la réfection de l'ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées » au plus bas soumissionnaire conforme, soit Excavation Unibec inc. pour un montant total d'un million cinq cent soixante-douze mille sept cents (1 572 700\$), taxes incluses. »

J'ai dûment modifié la résolution numéro 18-143 en conséquence.

Directeur général et secrétaire trésorier par intérim

5. DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

6. NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

21-167

Il est proposé par Madame la conseillère Laurie Godin et résolu unanimement :

- QUE la Municipalité nomme M. Richard Duchesne pro-maire (maire) de cette Municipalité et que Mme Danielle Coutu soit nommée, pro-maire (maire) substitut;
 - En plus de remplacer le maire aux assemblées de la M.R.C. lorsque ce dernier est dans l'impossibilité d'exercer ses fonctions, le pro-maire/la pro-mairesse ou son substitut bénéficie de tous les privilèges conférés au poste de maire par le Code municipal
-

7. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2021 AVEC DISPENSE DE LECTURE

21-168

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 octobre 2021, et ce, au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente assemblée;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Duchesne et résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 octobre 2021 tel que rédigé et déposé par le secrétaire-trésorier à la présente séance.

8. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Aucun suivi

9. DÉSIGNATION DE SIGNATURE DES CHÈQUES

21- 169

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Thomas-Didyme se doit d'émettre des chèques pour le paiement de ses fournisseurs;

ATTENDU QUE les chèques doivent porter deux signatures dont l'une d'entre elle doit être obligatoirement la mairesse;

ATTENDU l'élection de Mme Sylvie Coulombe au poste de mairesse;

POUR CES MOTIFS

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Danielle Coutu et résolu unanimement:

QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme nomme Mme Sylvie Coulombe, mairesse, comme personne autorisée à signer les chèques de la municipalité de Saint-Thomas-Didyme et ce, à partir du 15 novembre 2021.

10. NOMINATION DES REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX SUR LES DIVERS COMITÉS

21-170

CONSIDÉRANT l'élection du 7 novembre;

CONSIDÉRANT QU'il y a plusieurs nouveaux membres à la table du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal nomme plusieurs de ses membres sur divers comités;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur le conseiller Martial St-Amant et résolu unanimement que le Conseil de la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme entérine les nominations suivantes:

Comité des finances : Madame Danielle Coutu
Monsieur Roger Landry

Régie Intermunicipale GEANT: Monsieur Léon-Paul Darveau
Monsieur Richard Duchesne, substitut

11. RÉGIE INTERMUNICIPALE GEANT - ACCEPTATION DU RÈGLEMENT 12-2021 CONCERNANT LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE

21-171

Il est proposé par Monsieur le conseiller Léon-Paul Darveau et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme accepte par cette résolution le règlement 12-2021 de la Régie Intermunicipale GEANT concernant la création d'une réserve financière.

12. RÉGIE INTERMUNICIPALE GEANT – AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE CONCERNANT LES SERVICES D'INSPECTION EN BÂTIMENT

21-172

Il est proposé par Madame la conseillère Laurie Godin et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme autorise Madame Sylvie Coulombe, mairesse et Monsieur Réjean Hudon, directeur général et greffier-trésorier par intérim à signer le protocole d'entente avec la Régie intermunicipale GEANT concernant la fourniture des services d'un inspecteur en bâtiment.

13. RÉGIE INTERMUNICIPALE GEANT – ACCEPTATION DU BUDGET 2022

21-173

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Duchesne et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme accepte par cette résolution le budget 2022 de la Régie Intermunicipale GEANT qui démontre des dépenses totales d'une somme de **1 380 000 \$** avec les quotes-parts suivantes :

Sécurité civile : 718 \$
Sécurité incendie: 95 802 \$
Nouveaux objets: 9 241 \$

14. ADHÉSION À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

21-174 Il est proposé par Monsieur le conseiller Léon-Paul Darveau et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme renouvelle son adhésion à la Fédération Québécoise des municipalités au coût de 1 013,76 \$ avant les taxes.

15. OCTROI D'UN MANDAT POUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS 2021

21-175 Il est proposé par Monsieur le conseiller Roger Landry et résolu unanimement d'accorder le mandat à la firme Sylvain Gravel CPA inc. pour l'audit des états financiers 2021 au montant de 7 700 \$ avant taxes.

16. OFFICE MUNICIPALE D'HABITATION – ACCEPTATION DES BUDGETS RÉVISÉS DU 8 OCTOBRE 2021 ET DU 3 NOVEMBRE 2021

21-176 CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal se doit d'approuver les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation de Maria-Chapdelaine en raison de la participation financière de la Municipalité de 10 % du déficit;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance des budgets révisés du 8 octobre et du 3 novembre 2021 de l'O.M.H. - Ensemble immobilier 1586 dont le déficit budgété est maintenant de 50 779 \$;

Il est proposé Monsieur le conseiller Léon-Paul Darveau et résolu unanimement :

- QUE le conseil municipal de Saint-Thomas-Didyme approuve les budgets révisés du 8 octobre et du 3 novembre de l'Office municipal d'habitation de Maria-Chapdelaine – ensemble immobilier numéro 1586, démontrant un déficit partageable de 50 779 \$;
 - QUE la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme s'engage à verser sa participation de 10 % du déficit partageable 2021 pour un montant de 5 078 \$
-

17. FONDS PARTICIPATIF RURAL – ACCEPTATION DES PROJETS SUIVANTS ET AUTORISATION DE PAIEMENT

21-177 CONSIDÉRANT QUE trois demandes au fonds participatif rural ont été analysés par le CREST;

CONSIDÉRANT QUE les trois demandes ont fait l'objet d'une recommandation favorable;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame la conseillère Laurie Godin et résolu unanimement que le Conseil de la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme accepte les recommandations du CREST et autorise le paiement immédiat de 75% du montant recommandé aux organismes suivants:

Club Sportif Élan : Sécuriser le champ de tir

Montant accepté : 1 000 \$ Montant payable immédiatement 750 \$

Centre de villégiature Lac-À-Jim : Amélioration de la piste de raquettes

Montant accepté : 700 \$ montant payable immédiatement 525 \$

Bibliothèque Municipale : Aménagement espace lecture jeunesse

Montant accepté : 675 \$ montant payable immédiatement 500 \$

18. FONDS PARTICIPATIF RURAL – AUTORISATION DE PAIEMENT FINAL

21-178

CONSIDÉRANT QUE deux organismes ont remis leur rapport final de leur projet au fonds participatif rural;

CONSIDÉRANT QU'il y lieu de verser le montant restant correspondant à 25% de la subvention accordée;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon-Paul Darveau et résolu unanimement que le Conseil de la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme autorise le paiement immédiat des sommes dues aux organismes suivants:

Club Sportif Élan : Surveillance du champ de tir
Montant payable 100 \$

Carnaval de Saint-Thomas-Didyme : Carnaval 2021
Montant payable 500 \$

19. LISTE DES COMPTES

21-179

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Duchesne et résolu unanimement d'autoriser le paiement des comptes à payer du mois au montant de **83 509,29 \$** et d'entériner les déboursés généraux au montant **13 949,74\$** les salaires nets au montant de **11 805,64 \$**, les prélèvements par Hydro-Québec au montant de **4 673,94 \$**, le tout, vérifié avant l'assemblée par le comité des financiers composé de Monsieur le conseiller Richard Duchesne et Monsieur le conseiller Roger Landry.

20. ADOPTION DU CALENDRIER 2022 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

21-180

Il est proposé par Monsieur le conseiller Martial St-Amant et résolu unanimement que le Conseil de la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme adopte le calendrier 2022 des séances ordinaires qui se lit comme suit :

| | |
|----------------------|------------------------|
| Le lundi, 10 janvier | Le lundi, 22 août |
| Le lundi, 7 février | Le lundi, 12 septembre |
| Le lundi, 7 mars | Le lundi, 3 octobre |
| Le lundi, 11 avril | Le lundi, 7 novembre |
| Le lundi, 9 mai | Le lundi, 12 décembre |
| Le lundi, 6 juin | Le lundi, 19 décembre |
| Le lundi, 11 juillet | |

21. VARIA :

- Madame la conseillère Laurie Godin propose d'envoyer une motion de remerciements à Monsieur Denis pour ses 41 ans de vie politique municipale; Madame Godin propose une motion de félicitations à Madame Sylvie Coulombe.
- Madame Zoé Paradis fait la présentation du CREST à l'assemblée.

22. DONS ET SOLLICITATIONS

21-181

Il est proposé par Monsieur le conseiller Léon-Paul Darveau et résolu unanimement de verser les montants suivants :

25.00 \$ PARENSEMBLE
100.00 \$ plus les taxes à la Chambre de commerce et de l'industrie du secteur
Normandin - 2022

23. INVITATIONS

- MRC de Maria Chapdelaine – Formation des élus le 9 décembre 2021 à 18h30, à la salle de spectacles de Dolbeau-Mistassini.

24. CORRESPONDANCE

- CREST – Dépôt du procès-verbal du 18 octobre 2021
- CS Pays des bleuets – Dépôt du Plan triennal de répartition et destination des immeubles 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025.
- Ministère de la culture et des communications – Loi modifiant la loi sur le patrimoine culturel.

25. RAPPORT DES ÉLUS

Chacun des élus fait rapport des rencontres qui se sont déroulées dans leurs activités respectives.

26. PÉRIODE DE QUESTIONS

27. PROCHAINE ASSEMBLÉE

13 décembre 2021 à 19h30

28. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

21-182

Sur proposition de Monsieur le conseiller Richard Duchesne l'assemblée est levée à 20h40.

Sylvie Coulombe
Mairesse

Réjean Hudon
Directeur général et Sec.Trés. par intérim

CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je, soussigné, déclare qu'il y a les crédits nécessaires pour chacune des dépenses projetées. Donné à Saint-Thomas-Didyme, ce 15 novembre 2021.

Réjean Hudon,
Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim